



AUTORISATION PARENTALE

Pour l'accompagnement aux activités associatives

2025-2026

Chers Parents,

Afin d'assurer dans de bonnes conditions l'accompagnement de votre enfant aux cours de 17h proposés par les associations Etiollaises et 18h pour ceux proposés au sein du groupe scolaires Hélène Sandré, nous vous invitons à compléter dûment cette fiche et à la **retourner à l'association** dans laquelle votre enfant pratique son activité.

Aussi, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun accompagnement ne sera pris en charge par les agents municipaux et les membres de l'association sans cette autorisation parentale.

Je soussigné(e), M. / Mme
autorise un agent de la mairie d'Étioilles et/ ou un membre de l'association à accompagner mon enfant sur le lieu de l'activité.

**Une fiche d'activité par
enfant et par activité.**

**Autorisation à rendre
directement à
l'association**

- **Aucun retour à l'accueil de loisirs sauf pour les cours de 17h ayant lieu au sein même de l'école (AEMA danses, AEMA anglais) avec tarification du périscolaire (1/4 d'heure ou demi-heure)**
- **Les familles doivent fournir un goûter transportable**
- **Sans ce document à jour, votre enfant ne pourra pas être accompagné à l'activité**
- **En cas d'absence du professeur, il revient à l'association de prévenir les parents. En cas d'impossibilité pour eux de venir chercher leur enfant, celui-ci sera accueilli à l'accueil de loisirs (service facturé).**

- **Tennis – cours du midi : En cas d'absence du professeur, si les**

enfants ne sont pas récupérés ils fréquenteront le temps méridien avec prise du repas de la restauration, facturé sans application de la majoration.

- **En cas d'alerte météo, vigilance orange, nous nous réservons le droit d'annuler les accompagnements.**

% à découper merci.....

NOM, Prénom :

Classe fréquentée en 2025-2026:

Numéro téléphone en cas d'urgence :

Mail :

Merci de remplir le tableau :

Nom de l'activité	Jour de la semaine	Horaire	Lieu

Fait à

Le

Signature des parents :